



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 04 mars 2021

Date d'envoi de la convocation :
24 février 2021

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
70	57	1

Votes		
Pour	Contre	Abstention
58	0	0

Objet de la délibération
<p>N° 1-2021-03-04 DOB</p>

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à dix-huit heures, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à UZES, en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Président du SICTOMU.

PRÉSENTS :

Mesdames : J. BRAULT, C. ROY, E. CLAUD, M. FEI DA SILVA, L. CORBIERE-CICERON, M. CLERMONT, M-F. BRUGIER, S. HUGUES, N. RIFAUD, M-B. VEZON, G. NERON, E. JACQUEMIN, N. FABIÉ, A. HAJEK, J. BASTID, N. DELJARRY

Messieurs : J-L BORDEL, L. BOUCARUT, G. DAUTREPPE, E DAVID, C. COURRIOUX, J. VALLESPI, A. DUFAUD, P. BALDET, P. VINÇON, P. ROUVIER-COROUGE, E. SOURO, Y. MAZEL, M. GENVRIN, J-C DOHET, P. MEJEAN, L. DIOGON, P. GISBERT, J-P. CARON, J. FERRIER, G. BEYOU, P. BONALDA, F. LEVESQUE, C. PAILHON, F. BRUYERE, J. CORCESSIN, D. GILLES, P. VALENTIN, J. DELARBRE, A. ROUAUD, L. VEYRAT, P. JEAN, B. CANAL, C. MARCHAND, F. MAZIER, L. BOYER, G. BONNEAU, J. CAUNAN, V. MARTINEZ, A. MABIRE, C. EKEL, D. BELE

POUVOIRS :

1-M. FRANCOIS Laurent donne procuration à M. MARTINEZ Vincent

EXCUSÉS :

Madame: RUFFENACH Hélène, VIOLA Elisabeth, BASTID Jocelyne, DELJARRY Nadia

Messieurs : VERSTRAETE Didier, BARLIER Bruno, GUILLAUMONT Rodolphe, COLAS Dominique, SERRES Hervé, CARTAILLER Nicolas, MOULIN Jean-Marie, VINCENT Dominique, MORRANE Stéphane, RIEU Bernard, SAUZET Olivier

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe ROUVIER-COROUGE, Communauté de Communes Pays d'Uzès.

Vu l'examen en Commission des Finances du 22 février 2021,

Vu l'examen en Bureau le 23 février 2021.

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant le bien fondé de cet exercice pour :

- ✓ discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ✓ ouvrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité,

Considérant qu'il représente un moment important et stratégique de discussion entre les élus en vue de la construction du budget primitif 2021.

Considérant que cet exercice n'a aucun caractère décisionnel mais qu'il doit faire l'objet d'une délibération afin de témoigner du respect de la loi; il est une formalité nécessaire à la validation de la procédure de vote du budget, son non-respect pouvant entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

Département du Gard



SEANCE DU 04 mars 2021

Considérant la présentation projetée, exposée par le Président, Mr LEVESQUE et le Directeur Général des Services, Mr RAVIT, précisant notamment les éléments ci-après :

- ✓ L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement,
- ✓ L'évolution des bases et produits de TEOM, de l'épargne, de la dette, du résultat de fonctionnement,
- ✓ Les investissements réalisés sur 2020 et les priorités pour 2021,

Considérant la nécessité d'augmenter le taux de TEOM au regard de l'augmentation significative et très importante des couts de traitements ainsi que de la fiscalité additionnelle,

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la tenue des débats et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- De valider les orientations budgétaires présentées et qui seront affichées dans le budget primitif 2021 soumis au vote, le 30 mars 2021 prochain :

Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 05 mars 2021,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Frédéric LEVESQUE



Délibération transmise au Préfet du Gard par voie dématérialisée.

Annexe(s) : DOB

Copie à : Trésorier, service comptabilité, service Direction générale, service juridique

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

PREMIERE PARTIE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Examinée en Commission des Finances du 22 février 2021,
Examinée en Bureau le 23 février 2021.

Exercice obligatoire depuis la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par le Comité Syndical en matière budgétaire.

Ce débat a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et constitue la première étape du calendrier budgétaire ;

il rythme toute la vie décisionnelle de la collectivité et présente un triple objectif :

- ✓ Discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ Informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ✓ Ouvrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il constitue ainsi un moment important et stratégique de discussion entre les élus en vue de la construction du budget primitif 2021.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais doit cependant faire l'objet d'une délibération afin de témoigner du respect de la loi, il est une formalité nécessaire à la validation de la procédure de vote du budget, son non-respect pouvant entraîner l'annulation du budget (TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury).

Pour vous accompagner dans cet « exercice », un document vous sera présenté qui reprend notamment les éléments exposés dans le rapport ci-après.

Bilan de l'exercice 2020 et résultat définitif

1. Résultat de clôture

Les résultats de l'exercice 2020 :

- Section d'investissement	- 184 647.53 €
- Section de fonctionnement	- 50 855.16 €
- Total	- 235 502.69 €

Pour la première fois le résultat de l'exercice budgétaire est déficitaire.

La section de fonctionnement est déficitaire et ne permet plus d'alimenter les besoins d'investissement du syndicat.

Cette situation trouve son origine tout à la fois dans les contraintes imposées par la situation de Pandémie mais aussi et surtout en raison de l'augmentation vertigineuse du coût de traitement des déchets.

Compte tenu des résultats reportés, l'exercice 2020 a été clôturé et les résultats cumulés sont :

Résultat de la section de fonctionnement :	1 949 144.84 €
Résultat de la section d'investissement :	1 329 073.59 €
Résultat de clôture de l'exercice :	3 278 218.43 €

2. Restes à réaliser

Dépenses d'Investissement :	653 160.28 €
-----------------------------	--------------

3. Résultat définitif

De la section de Fonctionnement :	1 949 144.84 €
De la section d'Investissement :	675 913.31 €
Cumulé :	2 625 058.15 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135-20210304-1_2021_03_0

4. Population

Population desservie*	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
En habitants	34 047	34 456	34 802	35 073	35 351	35 510	35 469	35 527	35 460
Variation de population		+ 1.2%	+ 1.1%	+ 0.78 %	+0.793%	+ 0.45 %	- 0.12 %	- 0.34 % à périmètre constant	-0.19 %

- Base INSEE 2018

Pour mémoire, ce recensement au 1^{er} janvier 2021 est le fruit du recensement INSEE 2018 et peut présenter une légère distorsion avec la réalité du fait du différé d'enregistrement de deux années. Il convient toutefois de rappeler que ce calcul prend en considération la commune de BOUQUET qui a rejoint et intégré le territoire du SICTOMU au 1^{er} janvier 2020. Nous notons donc une très légère érosion de la population

5. Tonnages traités en 2020

Malgré le contexte très particulier de l'exercice 2020, pandémie Covid 19 oblige, les résultats de collectes sont très similaires aux exercices antérieurs et sont bons sur l'ensemble des flux sauf pour le papier qui poursuit sa décroissance.

La fermeture des bars, restaurants commerces ou encore campings a été compensée par l'utilisation importante des résidences secondaires tout au long de l'année notamment pour accueillir de nombreux retraités ou des salariés en télétravail.

Aussi, la production de déchets s'est déplacée dans le temps et dans l'espace. Ainsi a été observée une réduction des quantités de déchets produits sur l'hyper centre d'Uzès avec notamment une baisse très importante des déchets de reste collectés au niveau des colonnes enterrées du centre-ville.

Pour autant au final, le SICTOMU a assuré au cours de l'exercice 2020 la collecte et l'enlèvement de **21 768** tonnes de déchets contre **22 277** en 2019. Soit une **baisse de 1.84 % des tonnages** par rapport à l'exercice 2019.

Ces tonnages se décomposent comme suit :

Nature du déchet	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Répartition 2020	Évolution 2020/2017	Évolution 2020/2019
Emballages	825	889	956	985	4.52 %	+ 19.4 %	+ 3.03 %
Papier	842	861	791	679	3.12 %	- 19.4 %	- 14.16 %
Verre	1590	1687	1698	1 715	7.88 %	+6.7.9 %	+ 1.00%
<i>Total CS</i>	3 257	3 437	3 445	3 379	15.52 %	+ 3.7 %	- 1.92 %
Reste	8296	8496	8200	8110	37.26 %	-2.2 %	- 1.10 %
<i>Total collecte</i>	11 553	11 933	11645	11489	52.78 %	-0.6 %	-1.34 %
Déchèteries + carton pro	9 801	10 392	10 532	10 279*	47.22 %	+4.88 %	- 2.40%
Total général	21 354	22 325	22 177	21 768	100%	+ 1.94 %	- 1.84%

* dont 1855 tonnes de déchets verts broyés et valorisés en agriculture ou en réhabilitation de carrière localement

Au titre de l'analyse des flux, il convient de préciser que la variation de la population sur la période 2017/2020 sera considérée comme négligeable puisque l'évolution de celle-ci est seulement de 0.3 %. De fait les données des exercices 2017 à 2020 seront donc comparées sans mises en place de facteurs de corrections.

La variation et répartition des flux :

Les quantités de déchets collectés restent globalement très stables sur le territoire puisque en 4 ans la variation des flux collectés hors déchèteries a été seulement de 0.56 %.

La répartition des tonnages s'effectue pratiquement à parité entre les services collecte et déchèteries (52.78 / 47.22 %). Il convient toutefois de noter que le ratio de collecte au sein des déchèteries est sensiblement plus élevé que sur la moyenne nationale des zones rurales mixtes du fait du caractère très touristique de nos communes et du nombre élevé de résidences secondaires.

La collecte du Reste :

- Concernant le Reste, nous constatons une baisse du tonnage de 1.10 % pour atteindre 8110 kg en 2020 contre 8200 en 2019.
- Ce résultat est très satisfaisant puisque le tonnage de déchets résiduel sur le SICTOMU est **de 229 kg kg/an/hab.** Ce chiffre peut être comparé aux 285 kg/an/hab. sur le département du Gard et encore faudrait-il corriger ce chiffre à la baisse par retrait des tonnages issus des professionnels (campings, restaurateurs, commerces...)
- Est à remarquer l'impact très important de l'activité touristique puisque les quantités de déchets varient de façon très significative entre la période d'été et d'hiver + 75 % (534 t en février contre 927 t en août). Cette saisonnalité très marquée justifie par elle seule l'ajustement du service en période estivale. Celle-ci adossé aux températures caniculaire des mois d'août a conduit les services à mettre en place une double collecte durant sur 9 semaines. Enfin nous pouvons apprécier la réactivité et l'agilité des équipes qui a permis en une semaine de mettre en place ce service.
- Cette variation est due pour partie au très grand nombre de résidences secondaires ou de gîtes mais aussi de l'impact de quelques établissements professionnels tels que le camping de la Soubeyranne qui représentent désormais à lui seul en période de forte activité plus de 270 emplacements permettant d'accueillir près de 1800 résidents/jour.

La collecte sélective

- **Nous notons une augmentation significative des flux collectés au titre des emballages (+ 3 % par rapport à 2019 mais surtout de + 19.4 % par rapport à 2017.** Cette croissance est tout à fait importante d'autant que nous sommes sur un seuil élevé de tonnage avec près de **28 kg** par an et par habitant et que de nombreuses filières professionnelles ou secteurs sont exempts de ce service.
- Cette amélioration continue s'explique essentiellement par le renforcement du nombre de points d'apport volontaire sur le territoire et la mise en place de l'extension des consignes de tri permettant la récupération des plastiques mous.
- Le tonnage du papier, quant à lui, continue de décrocher de façon régulière depuis dix ans (- 14.16 % en 2020). Passant de 1269 T en 2011 à 679 T en 2020 pour atteindre **19 kg** par an et habitant.
- Quant au verre, les tonnages collectés sont excellents puisqu'ils enregistrent un taux de **47 kg** par an et par habitant alors même que les emballages en verre sont de plus en plus allégés et que nombre de commerces sont restés fermés une partie de l'année.
- Au global des trois flux de la collecte sélective nous observons une baisse globale du tonnage -1.92 % des tonnages par rapport à 2019. Et nous atteignons un ratio de **95 kg** par habitant et par an alors que la moyenne départementale était en 2019 de 77 kg /an/hab.
- **Notre performance globale est donc supérieure de 23 % par rapport à la moyenne départementale.**
- Toutefois des marges de progressions importantes restent à développer tant par la suppression de zones encore blanches et par renforcement de certains sites. Pour ce faire a été décidé en 2019 d'interdire la mise en place ou le remplacement de la seule colonne de reste mais bien au contraire de développer systématiquement l'association de points complets et a minima des seuls emballages afin de faciliter le geste de tri et le rendre le plus naturel possible.

Les déchèteries :

- S'agissant des déchèteries il est nécessaire en préalable de faire état des bilans des différents contrôles effectués depuis 2018 tant par la DREAL au titre de la vérification du respect des contraintes réglementaires que par les différents bureaux d'études ou prestataires chargés du suivi de la qualité des opérations de tri/valorisation. Tous à l'unanimité ont félicité notre collectivité pour la qualité de tenue des sites et le travail de nos agents.

- S'agissant des tonnages collectés, les flux sont au global en baisse marginale de 2.4 % sur l'année. Il convient de préciser qu'une analyse globale des flux est assez peu représentative en raison des densités extrêmement variables des différents matériaux collectés (gravats/ polystyrènes) et des coûts de traitement à la tonne observés. Aussi, vous trouverez une analyse des principaux flux dans l'ordre de leur importance.
- **Les gravats** représentent le tonnage principal en déchèterie. La production de gravats est restée stable (+0%) et atteint 2852 tonnes en 2020.
- Les **déchets verts** représentent le deuxième flux en tonnage collecté au sein des déchèteries soit 2368 tonnes en baisse de 10.4 % sur 2020. La politique mise en place de détournement et de valorisation agronomique des déchets verts professionnels et communaux s'avère très efficace puisque 1855 tonnes de déchets verts ont pu être valorisés localement auprès d'agriculteurs ou d'industriels contre 709 tonnes en 2018 et 1367 tonnes en 2019. **L'économie financière** réalisée par cette seule opération représente en 2020 **285 000 €** et permet de plus de financer un programme de prévention par la production de panneaux de sensibilisation des usagers. Désormais le partenariat tripartite entre l'entreprise Fulchiron, l'institut universitaire de technologie de Perpignan et le SICTOMU, est opérationnel et permet d'organiser le suivi scientifique de la réhabilitation de la carrière Fulchiron.
- S'agissant des **tout venant** ou déchets divers, 1648 tonnes ont été collecté en 2020 soit le troisième tonnage apporté en déchèterie. Celui-ci est en **baisse de 5.8 %** par rapport à 2019. Le traitement de ce flux représente le poste principal de dépense de traitement des déchetteries (+ de 250 000 €/an). Ce flux est constitué d'un ensemble hétéroclite de matériaux ou d'objet qui pourraient par effort de tri être réorientés pour parti au sein de bennes valorisables. Le tonnage collecté en tout venant est donc un indicateur pertinent permettant d'apprécier les efforts de tri et de valorisation de nos concitoyens, et donc d'évolution de la performance de nos équipes. Aussi, si nous voulons améliorer notre bilan financier et environnemental il convient d'organiser la maîtrise de ce flux et ce d'autant qu'il est soumis à enfouissement et donc au paiement de la TGAP (**Taxe Générale sur les Activités Polluantes**).
- La réduction des tonnages de tout venant peut pour partie s'expliquer par les résultats en hausse très significative de la collecte **des mobiliers +13.5 % après une augmentation de + 43 %** en 2019. Désormais 732 tonnes sont valorisés contre 450 en 2018.
- Enfin il convient de noter l'impact des ressourceries qui si d'un point de vue tonnage sont parfaitement symbolique (extraction de 10 tonnes de déchets sur 22 000), elles participent pleinement au changement de comportement et s'inscrivent dans notre stratégie de prévention des déchets.

Éléments budgétaires

6. Les produits de fonctionnement

Recette de fonctionnement en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participations des communes/TEOM	4 799 368.00	4 614 650.00	4 581 375.00	4 736 917.00	4 690 957.00	4 683 334.00	4 705 272.00	4 905 699.00*
Redevances	452 825.06	451 843.13	474 659,11	483 362,09	484 578.54	596 332.57	575 165.21	459 662.07
Autres ventes de produits finis	491 053.25	417 554.25	222 611,99	582.214,00	500 091,24	559 919.31	322 331.94	471 126.39
Redevance déchèteries	27 098.45	40 301.50	38 896,75	26 892,50	40 331,61	38 085.40	50 372.61	47 869.97

- À compter de 2020 la participation des communes intègre en plus de la TEOM les recettes liées au règlement de la prestation de gestion du haut de quai de la déchèterie de Garrigues Ste Eulalie.

La TEOM

- Le taux de la TEOM est unifié pour l'ensemble du territoire du SICTOMU.
- Ce taux a été réduit au cours des sept derniers exercices pour passer de 14.78 % en 2013 à 12.10% en 2019 et 2020 ; et ce malgré la forte hausse des coûts de traitement, les sombres perspectives du dossier ECOVAL et l'évolution attendue de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP)

- En 2020, l'impact attendu de l'évolution des coûts de traitement risquant de faire passer le prix de la tonne de reste de 96 € à 140 € HT hors TGAP la tonne au cours de l'exercice, sera évalué à **1.81 point de TEOM complémentaire**.
- Toutefois, au regard des efforts pouvant être accomplis par le Sictomu pour détourner des flux, l'éventuel différé de cette augmentation au cours de l'année et afin de lisser toute augmentation le budget prévisionnel proposera une hausse du taux de TEOM de seulement 0.4 points pour le passer à 12.5 %.
- Lors de l'examen de ce projet de budget en Bureau Syndical le contexte d'année électorale conduira l'assemblée à différer cette augmentation pourtant nécessaire sur 2021.
- Au final, **le prélèvement de TEOM réalisé en 2020 (4 857 699 €) est très légèrement supérieur à celui qui était opéré en 2013 (4 799 368) + 1.2 %** si l'on ne prend en compte la seule TEOM en retirant la prestation de service de gestion du haut de quai de la déchèterie de Garrigues Ste Eulalie qui représente 38 400 €. L'accroissement de la recette n'étant dû qu'à l'augmentation du nombre de bases lié à des constructions nouvelles ...
- Pour les projections à venir, il convient d'être attentif au solde budgétaire de l'exercice, de la très légère érosion de la population observée par l'INSEE mais surtout au regard de l'évolution des coûts de gestion des déchets (transport, traitement, fiscalité) qui deviennent des menaces financières structurelles d'importances.

TAUX DE TEOM	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	14.78 %	13.78 %	13.50 %	13 %	12.9 %	12.5 %	12.1 %	12.1 %

Redevance :

- Il convient d'observer que l'année 2020 est, sur bien des points, exceptionnelle puisque la situation Covid a conduit notamment :
 - o à deux périodes de confinement partiel ou total,
 - o à la fermeture durant de long mois des commerces non alimentaires,
 - o à la fermeture des bars et restaurants,
 - o mais aussi des campings, écoles....
- De fait c'est tout l'équilibre économique de la redevance qui a été impacté et pour lequel des ajustements ont ou devront être mis en place. Ainsi pour compenser l'impact du confinement au cours du premier semestre auprès des établissements soumis au forfait une réfaction de deux mois a été mise en place par délibération.
- Le montant de l'exercice 2020 est arrêté à 459 662.07 € contre 575 165.21 € en 2019. C'est donc une réduction des recettes de 115 503 € qu'il convient de constater soit une baisse de 25 % par rapport à 2019.
- Par ailleurs, il convient d'observer que l'exercice 2020 devrait conduire à impacter l'exercice 2021 et les suivants d'une part par une probable prise en compte au niveau de facturation au forfait de la fermeture des bars et restaurant au cours du second semestre et d'autre part, enregistrer au cours des trois à quatre prochains exercices un accroissement des pertes sur créances.

Autres ventes de produits finis :

- Il s'agit des soutiens à la valorisation et des recettes de revente de matériaux que réalise pour notre compte Sud Rhône Environnement. La recette au titre de l'exercice 2020 s'élève à 471 126.39 €.
- La lisibilité de la construction de ce montant est à ce jour assez complexe et assez peu lisible. Le montant fluctue en fonction des flux collectés, des taux de valorisation individuels, des cours des matières premières et de l'évolution des barèmes de valorisation et de soutiens.

Redevance déchèteries :

- Le produit lié à la facturation des apports des professionnels en déchèteries a été budgétisé à hauteur de 45 000 €. Le résultat définitif s'élève à 47 869.97 € alors même que nos déchèteries ont subi une période de fermeture administrative du 16 mars au 27 avril 2020 en raison de la situation de Pandémie.

7. Les charges de fonctionnement

Dépense de fonctionnement en € (réalisé)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de gestion (hors 62878)	665 464,39	671 189,47	586 965,87	544 591,18	572 368,29	710 107,78	644 910,00	623 802,51
Charges liées au traitement des déchets (62878)	1 709 257,20	1797 596,78	1856 122,70	1981 984,83	1905 989,26	1 983 006,02	2 060 345,00	2 467 353,56*
Frais de personnel	1 712 291,01	1865 654,34	1752 634,83	1663 693,57	1739 158,37	1 801 314,37	1 839 068,98	1 862 763,85
Autres charges de gestion courantes (chapitre 65)	300 131,18	261 006,63	237 342,87	255 460,19	177 160,95	185 205,45	316 609,90	308 173,90
Charges financières	185 908,18	167 988,53	152 423,26	136 796,99	120 756,83	106 774,34	97 913,16	92 438,72
Provision pour Risque (chapitre 68)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000	150 000

* Il conviendrait d'ajouter au **2 467 353,56 €** acquitté auprès de SRE une dépense complémentaire de 285 670,00 € correspondant au montant qu'aurait représenté le traitement des 1 855 tonnes de déchets verts issus des déchèteries et valorisés en amendement organique.

Au-delà de l'impact environnemental, en l'absence de cette solution de prévention et de réduction des déchets, la dépense totale de traitement que nous aurions dû acquitter auprès de SRE à l'article budgétaire 62878 **se serait élevée à 2 753 023,56 € soit près de 700 000 € de plus qu'en 2019** soit près de 1.75 pts de TEOM.

Charges de gestion (hors 62878) :

En 2020, une dépense de 623 802,51 € a été réalisée au titre des charges à caractère général hors coûts de traitement. Ce montant est en retrait par rapport à 2019 (644 910,00 €) alors même que cette dépense enregistre les coûts d'exploitation en année pleine de la déchèterie de Vallabrix ou encore la prestation de broyage des déchets verts à des niveaux records.

Charges liées au traitement des déchets (62878) :

Les charges liées au traitement de nos déchets ont augmenté très fortement 19.75 % par rapport à 2019 pour porter la dépense de traitement à hauteur de 2 467 353,56 €. L'augmentation constatée est donc de **407 008,56 €** en plus qu'en 2019 soit un peu plus de **1 point de TEOM ce qui est considérable.**

De plus, **sans les efforts accomplis par les équipes**, (valorisation de 1855 tonnes de déchets verts représentant une économie de 285 670 €) **la facture se serait élevée à 692 678,56 euros** supplémentaire par rapport à 2019 soit une hausse des coûts de traitement de 34 % représentant à elle seule **1.73 points de TEOM.**

Frais de personnel :

La masse salariale, pour l'année 2020, s'élève à 1 862 763,85 € en augmentation de 1.028 % par rapport à 2019 (1 839 068,98 €) pour un effectif de 40 agents à la date du 31 décembre 2020 (cf. compte administratif).

Par rapport à 2019, il convient de prendre en considération le recrutement en année pleine d'un vacataire pour assurer le gardiennage de la déchèterie de Garrigues et l'indemnité de rupture conventionnelle de l'un de nos agents qui a souhaité poursuivre sa carrière dans un autre domaine d'activité.

Autres charges de gestion :

Ces dépenses comportent essentiellement les cotisations aux syndicats extérieurs (SRE, accès aux déchèteries voisines), les indemnités versées aux élus et les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Il convient de souligner que les tarifs d'adhésion à notre syndicat de traitement Sud Rhône Environnement ont doublé pour passer de 3 € à 6.23 € en 2019 soit un surcoût **d'environ 110 000 € complémentaires.** Au regard de cette évolution de notre participation financière, Il y a là matière à rediscuter avec SRE sur les justifications de cette majoration qui n'est pas aujourd'hui favorable aux syndicats adhérents de SRE.

Charges financières :

Cette charge décroît régulièrement d'année en année. Cette baisse s'élève à 5 474.44 € entre 2019 et 2020.

Pour rappel, les investissements pourtant conséquents ont été réalisés sans recours à l'emprunt par autofinancement.

Provision pour Risques :

Le traitement des déchets collectés par le SICTOMU a été confié au Syndicat SRE qui regroupe 5 collectivités (SICTOMU, NÎMES METROPOLE à travers 4 communes – Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud), CC BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE, CC VALLEE DES BEAUX-ALPILLES, et CA ARLES) soit 53 communes pour 120 000 usagers. Le SICTOMU représente 30% de SRE.

A travers une DSP conclue en juin 2001, SRE a confié à la société ECOVAL la réalisation et l'exploitation d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers sur la commune de BEAUCAIRE (Bail Emphytéotique et convention d'exploitation) jusqu'au 18 avril 2025 (Tri Mécano Biologique).

A la suite de différents portant sur les conditions financières de la DSP (considérées par ECOVAL comme insuffisantes) la société ECOVAL a déposé son bilan le 6 mars 2020. Un contentieux est désormais engagé entre la maison mère d'ECOVAL et SRE.

Le litige porte tout à la fois sur le remboursement :

- Des dépenses engagées au titre du règlement de la TGAP des années antérieures (taux de refus de tri jugé élevé) et qui représentait au 8 novembre 2019 un montant de 1 874 041 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 562 000 € (30 % de 1 874 041€).
- Mais aussi sur le règlement de la valeur nette comptable (VNC) résiduelle des dépenses effectuées par ECOVAL pour la réalisation des études, travaux et construction de l'unité de tri mécano-biologique de Beaucaire. Le montant de cette VNC est à ce jour estimé à 4 800 000 €. Soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 1 440 000 € (30 % de 4 800 000 €).

Au final la participation financière du SICTOMU en cas de dénouement défavorable pour SRE s'élèverait à 562 000 € + 1 440 000 € = 2 002 000 €

Le risque est réel. Lors d'un récent audit, la Chambre Régionale des Comptes a souligné que les coûts de traitements versés par SRE à ECOVAL ne permettaient pas au délégataire du service public de trouver un équilibre financier.

Par anticipation des montants de 300 000 € en 2019 puis de 150 000 € ont été provisionnés pour faire face à cette dépense attendue. Soit un total de 450 000 €. Reste donc à provisionner le montant résiduel de 1 552 213.30 €

8. Les recettes et les dépenses d'investissement

Les recettes :

L'encaissement du FCTVA, option offerte au syndicat, a contribué à améliorer les capacités d'autofinancement de la collectivité. La recette, a été de 113 020.40 € en 2020

Les dépenses :

Montants en € (réalisé)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
16- Emprunt et dette assimilée	465 509.14	368 852.96	377 939.68	392 597.92	407 852.26	330 808.73	164 364.64	133 552.34
20- Immobilisations incorporelles	1 196.00	1 385.60	20 629.62	0.00	1 470.00	10 278.00	3 996.00	20 478.26
21- Immobilisations corporelles *	337 566.69	470 679.64	63 955.05	182 913.14	401 577.59	641 038.34	485 732.24	868 027.30
23- Immobilisations en cours	18 194.54	45 764.06	879 557.29	856 069.09	635 862.13	23 972.40	48 439.80	9 792.00

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135-20210304-1_2021_03_0

Emprunts et dette assimilée :

La charge annuelle de la dette continue à décroître régulièrement pour atteindre désormais 133 552.34 € en 2020. Et ne représente plus désormais que 0.33 point de TEOM. Ce qui libère une capacité d'investissement bien réelle.

Investissements :

Au titre de l'exercice 2020 le programme d'investissement a été ambitieux tant au titre du renouvellement des matériels de collecte que de la modernisation générale de nos installations.

Ainsi au cours de l'exercice 2020 ont été notamment lancés 7 marchés publics et de multiples consultations pour réaliser :

- l'acquisition de véhicules ou matériels de collecte (1 benne grue pour la collecte du papier, un ensemble d'équipement de géolocalisation et de suivi de la collecte, 1 compacteur mobile ou encore 6 caissons pour nos déchèteries),
- le suivi des principales fournitures carburant et électricité,
- ou encore des études d'optimisation du service (mise en place de la collecte des fermentescibles et ses conséquences sur les autres collectes, refonte de la base de données de nos fichiers de matériel de pré collecte actuellement mis à disposition de nos usagers)

Mais c'est aussi au regard des délais de fabrication des matériels la livraison en 2020 de :

- d'une benne grue pour la collecte du verre,
- de deux bennes à ordures ménagères (2018 et 2019),
- d'un compacteur mobile pour notre déchèterie.
- ...

C'est enfin l'acquisition de 5 colonnes enterrées et 59 colonnes aériennes afin d'améliorer nos capacités de collecte des emballages ou encore de 590 bacs de collecte ou 135 composteurs ...

Comme ces dernières années et malgré l'importance des opérations investissement réalisées l'ensemble de ces opérations se sont réalisées sur fonds propres sans recours à l'emprunt.

Désormais la programmation et le cycle de renouvellement des matériels sont préprogrammés sur 10 ans et les investissements bien engagés. Ils s'appuient généralement sur l'acquisition de deux véhicules lourds par an et d'un véhicule léger 1 année sur 2.

9. L'encours de la dette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	543 812	538 395	536 906	536 454	444 212	265 044	228 504	229 651	229 886	229 488	229 150	179 305

L'encours de la dette chute fortement en 2019 et restera stable jusqu'en 2024 ou une baisse de 50 000 € sera enregistrée.

Les capacités d'autofinancement du syndicat sont excellentes, représentent une faible part de la contribution de la TEOM 0.57 point ; ce qui nous permet de faire face ainsi à l'augmentation attendue des coûts de la fiscalité additionnelle (TGAP) sur le traitement des déchets.

10. Bilan

Comme cela vous a été présenté,

- Pour la 1^{ère} fois au cours de la dernière décennie l'exercice se conclut par un déficit de près - **235 502.69 €** représentant près de 0.59 point de TEOM
- Cette situation est pour une partie non négligeable due au refus d'augmentation de la TEOM de 0.4 point lors de l'examen du Budget alors même qu'une augmentation très importante du coût de traitement des déchets était assurée.
- Il convient de rappeler que le taux de TEOM sur le territoire du SICTOMU est passé de 14.78 % en 2013 à 12.1 % soit l'un des taux les plus faibles du département.
- L'augmentation de 50 % du coût de traitement des déchets a pesé très lourdement au cours de l'exercice 2020 et si les services n'avaient pas été en capacité de valoriser 1855 tonne de déchets, le déficit que nous aurions dû constater se serait élevé à 724 302 € soit 1.8 point de TEOM alors qu'une augmentation de TEOM était demandé pour 2020.
- Pour autant la trésorerie du syndicat reste conséquente 2 625 028.15 € mais elle devra permettre de faire face au risque judiciaire et financier du conflit Ecoval /SRE et ce pour un montant d'environ 2 000 000 €.
- Sur le plan technique, le syndicat est convenablement doté en matériels et équipements qui sont adaptés aux besoins du syndicat. Les enjeux sont aujourd'hui le renouvellement des matériels roulants et des outils de pré-collecte.
- Un plan prévisionnel d'investissement sur 10 ans avait été produit et permettait d'organiser avec fluidité et efficience l'ensemble des renouvellements des matériels voire la création d'équipements structurant la situation de déficit entache la viabilité de ce programme et plus encore le devenir du syndicat.
- Les flux de déchets captés qu'il s'agisse de la collecte en porte à porte, en apport volontaire ou en déchèterie sont actuellement bien maîtrisés, les taux de valorisation des emballages sont bons et en croissance nette (+19,4 % en 3 ans). Nos performances si nous nous comparons à l'échelle départementale sont très bonnes et nous avons su mettre en place des filières de valorisations nouvelles et efficaces qui nous ont permis de réaliser une économie de plus de 285 000 € de traitement et construire des partenariats durables et d'excellence.
- Sur les modalités de collecte nous réalisons des efforts importants pour améliorer la qualité du service, (acquisition de véhicules, visuels...) l'intégration des sites (conteneurisation enterré) et nos capacités d'optimisation de la collecte sélective.
- S'agissant des modalités de gestion de nos déchèteries nous avons, grâce à la construction de la déchetterie de Vallabrix, mis en place une structure de référence de haute qualité qui a permis à l'ensemble des équipes de progresser. D'ailleurs pour l'inspecteur des installations classés, les bureaux études ou les éco-organismes qui sont intervenus sur nos sites (bien que souvent exigus), elles sont jugées très bien gérées. Pour autant il nous reste encore des marges d'améliorations importantes.
La séquence de redémarrage des déchèteries du SICTOMU s'est faite avec une grande efficience et fluidité. Quant à la prestation nouvelle de gestion du haut de quai de la Déchèterie de Garrigues Sainte Eulalie, elle a amélioré considérablement les conditions d'accueil et de tri du site.
- Nous sommes réactifs et efficaces pour organiser l'adaptation de notre syndicat. Le second semestre 2019 tout autant que l'intégralité de l'exercice 2020 l'attestent avec la prise en gestion directe du haut de quai de la déchèterie de Garrigues St Eulalie, l'intégration de la commune de Bouquet, la révision de nos statuts, la modification de nos partenaires historiques de collecte des textiles, la poursuite intégrale de la collecte lors des phases de confinement, les conditions de redémarrage des déchèteries réalisées tout à la fois par anticipation et professionnalisme, la remise en service en quelques jours d'un double collecte estivale ou encore la mise en place de partenariats avec des industriels ou des associations...
- Au titre des ressources humaines, les personnels administratifs, quoique pour la plupart récents sur leurs postes, sont impliqués et responsables. Enfin s'agissant des équipes techniques elles sont opérationnelles, et reconnues pour assurer un service de qualité.

- Pour autant au regard de nos exutoires et des enjeux de valorisation du Plan régional, il convient de porter un effort significatif sur la réduction du volume de la poubelle, sur les taux de refus, optimiser sur l'ensemble de nos communes les efforts de tri sélectif et le tout en réalisant un effort significatif de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés (scolaires, usagers, professionnel, associations, délégués et communes).
- Enfin au titre du périmètre, des statuts ou de la gouvernance, notre syndicat fonctionne désormais dans un mode apaisé et pleinement collaboratif. Cette situation est due notamment à la mise en place en 2017 puis en 2020 lors de l'élection du nouvel exécutif d'un bureau syndical parfaitement représentatif de chacune de nos collectivités.
- Reste l'incertitude technique et financière que fait peser notre partenariat avec Sud Rhône Environnement tant par l'existence d'un contentieux historique avec son délégataire mais aussi en raison des choix de traitement mis en place dont les coûts (prestation et fiscalité) nous obligent à une grande prudence et une grande vigilance.
- SRE semble vouloir poursuivre la technique de tri/enfouissement mais cette réponse est aujourd'hui devenue obsolète et dépassée et ne répond plus ni à la volonté des pouvoirs publics ni aux exigences environnementales actuelle.
- **De fait, une politique résolument active de réduction des flux de déchets, reste la seule solution apportant une marge d'autonomie tout autant que des performances environnementales, techniques et financières satisfaisantes.**

11. Perspectives

Évolution réglementaire et plan régional :

- Le PRPG Occitanie (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets) a été adopté fin 2019 et s'inscrit dans le respect des objectifs de la loi Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.
- Il prévoit **d'augmenter la valorisation** matière et fixe le taux de valorisation des déchets à 55 % en 2020 (le SICTOMU est à 54 % en 2019) puis 65 % en 2025 des déchets non dangereux.
- Il fixe une **réduction de 35 % des quantités de déchets résiduels** entre 2015 et 2031 notamment grâce au développement de la collecte sélective (+ 18 % sur la période) et la collecte des bio déchets ou encore par la réduction de la part de déchets enfouis domaine sur lequel nous avons missionné un bureau d'étude afin de nous accompagner sur cette démarche.
- Et fixe par rapport au tonnage de 2010 un abaissement des tonnages annuels mis en décharge de 30 % en 2020 et de 50 % en 2025. **Ce qui dans le cas du SICTOMU ou plus largement de SRE est impossible puisqu'aujourd'hui l'intégralité ou presque des déchets ultimes est désormais enfouis sur le site de Bellegarde.**

Vers un territoire zéro déchet :

- Les contraintes liées à l'accroissement des coûts de gestion des déchets, tout autant que nos enjeux d'élus et de citoyens éco-responsables, porteur d'une vision de long terme, nous conduisent à engager une politique volontariste de réduction de la production et de la toxicité de nos déchets.
- Se double à cet enjeu cardinal de prévention, une volonté d'optimisation des performances de collecte sélective, de réemploi et de réutilisation.
- C'est donc une politique active de sensibilisation de prévention et de changement des pratiques tout autant que de rationalisation des services qui sera développée dans le cadre de la nouvelle mandature.
- Celle-ci se développera autour d'un ensemble de leviers de communication et de sensibilisation de chacun des acteurs qu'ils soient usagers, professionnels ou élus tout autant qu'au travers d'un ensemble de propositions techniques.
- L'objectif attendu est la baisse régulière et significative des tonnages de déchets de reste et par corollaire la hausse des tonnages des collectes sélectives ou encore le compostage des déchets fermentescibles.

- Pour apprécier l'efficacité et la performance des actions qui seront conduites, l'indicateur pertinent sera le suivi des productions de reste en kilos par habitant.
- Consommer localement, éviter les emballages, valoriser ses déchets par réemploi ou réutilisation, Allonger la durée de vie des objets, trier plus et mieux ou encore réduire son empreinte sont les enjeux sur lesquels nous devons nous inscrire. Et qui se traduira dans les prochains mois par la présentation en Comité Syndical d'un plan de prévention des déchets.
- L'objectif de fond est d'associer à notre territoire remarquable à bien des titres une « excellence » ou tout au moins une performance environnementale de haut niveau sur le domaine des déchets qui puisse participer à l'attractivité et au développement touristique et économique de notre territoire. Il s'agirait la d'un atout supplémentaire pour notre territoire qui cultiverai une image encore renforcée d'un espace protégé, valorisé et porteur d'avenir.

Évolution attendu des tonnages à collecter en 2021 :

- Malgré les efforts et la politique mise en place en matière de prévention et de sensibilisation des déchets qui est et sera développée nous devons anticiper les productions de déchets et les évolutions suivantes.
- Ces différents tonnages prennent en compte tout à la fois les éléments tendanciels, les efforts accomplis par la collectivité mais aussi les marges de sécurité permettant de construire rationnellement le budget.

Flux	Tonnage prévisionnel 2021
Reste	8 500
Emballage	1025
Papier	650
Verre	1 750
Cartons	690
Déchets verts	2 100 / 2 700
Gravats	2 950

Flux	Tonnage prévisionnel 2021
Déchets divers	1 750
Bois	1 000
Métaux	510
DEEE	350
Mobilier	780
Plâtres	280
DDS	90

- Au regard des changements de comportements de nos concitoyens qui devraient s'observer durant cette période de pandémie notre attention devra être portée avec acuité sur deux flux particuliers afin d'apprécier les évolutions prévisibles et imaginer les modalités de collecte ou d'organisation afférentes .
- Il s'agit d'une part de la fraction cartonnée qui devrait subir une augmentation significative des flux du fait de l'évolution du E-Commerce.
- Enfin de la modification des pratiques avec le développement du commerce à la ferme et la fourniture de panier bio pour les ménages ; Ce qui induit une dynamique locale, (avec besoin de compost fin pour les maraichers et l'usage de composteurs dans la droite ligne d'une démarche éco-citoyenne. On peut même s'interroger si nos maraichers ne seraient pas de bons référents sur la promotion du compostage.

Gestion du contentieux d'Ecoval :

En mars 2020 l'entreprise Ecoval 30 a déposé son bilan. Un contentieux est désormais engagé entre la maison mère d'Ecoval et SRE.

Le litige porte tout à la fois sur le remboursement :

- des dépenses engagées au titre du règlement de la TGAP des années antérieures et qui représente au 8 novembre 2019 un montant de 1 874 041 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 562 000 € (30 % de 1 874 041 €)
- mais aussi sur le règlement de la valeur nette comptable (VNC) résiduelle des dépenses effectuées par Ecoval pour la réalisation des études, travaux et construction de l'unité de tri mécano-biologique de Beaucaire. Le montant de cette VNC est à ce jour estimé à 4 800 000 € soit pour le SICTOMU une dépense à provisionner de 1 200 000 € (30 % de 4 000 000 €)



- Au final la participation financière du SICTOMU en cas de dénouement défavorable pour SRE s'élèverait à 562 000 € + 1 440 000 € = 2 002 000 € (cf infra.pt 9)

Des montants de 300 000 € en 2019 puis de 150 000 € en 2020 ont été provisionnés pour faire face à cette dépense attendue. Soit un total à ce jour de 450 000 €.

Reste donc à provisionner le montant résiduel de 1 552 000.00 €.

Deux options possibles

1 / Soit de répartir sur 5 ans le financement de la provision

Provisionner le remboursement de la TGAP et de la valeur nette comptable résiduelle soit 1 552 000 € en organisant le financement sur les 5 prochaines années par :

VNC : Provision annuelle de 223 200 € (1 116 000 € /5) par an soit **0.56 pt de TEOM**

TGAP : Provision annuelle de 87 200 € (436 000 € /5) par an soit **0.22 pt de TEOM**

Soit une provision annuelle de 310 400 €

Dans ce contexte il conviendrait **au cours des 5 prochaines années de majorer le taux de TEOM de 0.78 points**

2 / Soit de provisionner le risque en 2021 par prélèvement des excédents antérieurs

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'élève à 2 625 058.15 €. Un montant de 450 000 € a déjà été provisionné pour faire face à la dépense de 2 002 000 €. Aussi, le besoin de financement complémentaire de 1 552 000 € pourrait être abondé sur les excédents de l'exercice 2020 (2 625 028.15 €) par prélèvement de ce montant à l'article 6875 dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels au budget prévisionnel 2021.

Cette solution permettrait d'éviter de majorer de plus de 0.75 point le taux de TEOM au cours des 5 prochaines années dans une situation de tension fortes sur la fiscalité des ménages.

Impact de l'évolution du montant de la TGAP :

TGAP en € HT par tonne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2025
Enfouissement installation autorisée avec valorisation du biogaz à + de 75%	24	25	37	45	52	59	65
Incinération valorisation énergétique de + de 65 %	6	6	11	12	13	14	15

Sont concernés par l'enfouissement les tonnages de reste (8250 t), les refus de tri (200 t) et les déchets tout venant collectés en déchèteries (1785 t) et les déchets de plâtre (250 t) soit environ 10 735 tonnes à l'année.

Impact de la TGAP en € par an	2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2025
Coût estimé de la TGAP	283 404	295 212	436 914	531 382	614 042	696 701	767 552
Soit par foyer et par an en €	25	26	38	47	55	61	68
Impact sur le taux de TEOM par rapport à l'exercice n-1		+ 0.029	+0.354	+ 0.236	+0.206	+ 0.206	+ 0.177
Impact cumulé sur le taux de TEOM 2019 en pts de TEOM		+ 0.029	+ 0.381	+ 0.617	+ 0.823	+ 1.029	+ 1.206

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2021

Application agréée E-legalite.com

Impact de l'évolution des coûts de traitement :

En 2020 la dépense de traitement auprès de SRE a été de 2 467 353.56 €. Soit **407 008.56 €** de plus qu'en 2019 soit un peu plus de **1 point de TEOM**.

La dépense réelle que nous aurions dû acquitter à SRE aurait même dû être de **285 670 €** supplémentaire soit une dépense totale de 2 753 023.26 € sans les efforts de valorisation matière réalisés par les équipes.

C'est donc une dépense complémentaire de près de 700 000 € soit une hausse des coûts de traitement de 34 % représentant à elle seule **1.73 points de TEOM auquel nous avons du faire face en 2020**. Et encore faudrait-il prendre en compte le fait que jusqu'au 24 février nous avons bénéficié du tarif Ecoval de 96 € HT hors TGAP /par tonne. Le Cout unifié de 140 € HT hors TGAP n'étant intervenu qu'à l'issue de cette date.

Aujourd'hui, les coûts de traitement attendus et prévisionnels sont donc de :

Périmètres constants Ref : tonnages 2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Traitement Acquitté à SRE	1 709 257	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 905 989	1 983 006	2 060 345	2 467 353	2 659 464	2 765 910	2 788 483	2 854 030	2 910 210
Dont TGAP (estimation si enfouissement)	175 669	182 968	202 536	214 936	237670	248 003	283 404	295 212	436 914	531 382	614 042	696 701	767 552
Economie * valorisation des déchets verts	0	0	0	0	27 300	73 300	144 300	285 700	323 000	338 000	410 000	410 000	410 000
Coûts estimés de traitement	1 709 257	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 933 290	2 056 630	2 308 348	2 752 353	2 982 464	3 103 911	3 198 483	3 264 030	3 320 210

- **Attention** la réduction des coûts de traitement annoncée dans ce tableau si elles sont pérennes techniquement elles sont soumises à l'acceptation administrative de Sud Rhône Environnement (SRE) qui détient la compétence traitement. Cette réduction des coûts est de ce fait incertaine.

Impact sur le résultat de la section de fonctionnement :

Périmètres constants Ref : tonnages 2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coûts de traitement estimés	1 709 257	1 797 596	1 858 122	1 981 984	1 933 290	2 056 630	2 308 348	2 752 353	2 982 464	3 103 911	3 198 483	3 264 030	3 320 210
Coût supplémentaire Pour le Sictomu N -(n-1)		88 339	60 526	123 862	-48 694	123 340	251 718	444 005	230 111	121 447	94 572	65 547	56 180
Taux de TEOM	14.78	13.78	13.50	13.00	12.9	12.5	12.1	12.1					
Résultat de la section de fonctionnement	729 003	374 768	310 560	660 981	715 448	674 172	3 130	- 50 855	- 674 116	-795 563	-890 135	- 955 682	- 961 862

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135-20210304-1_2021_03_0

Le résultat de la section de fonctionnement ne permet plus d'engager des investissements depuis 2019, le taux de TEOM est désormais trop bas et permet nullement d'envisager le financement des investissements ou la hausse des coûts de traitement et de TGAP.

2015 : Tarif SRE **90€** HT hors TGAP pour le reste, 89.48 € HT pour la CS 87.35t les papiers, 47 € HT pour les cartons, 50 € HT pour les végétaux. Et différencié pour chaque flux des déchetteries. Valorisation par le Sictomu de 709 t de déchets verts.

2016 : Tarif SRE **117€** HT hors TGAP pour le reste, 91.49 € HT pour la CS et les papiers, 51 € HT pour les cartons, 60 € HT pour les végétaux. Et différencié pour chaque flux des déchetteries. Valorisation par le Sictomu de 709 t de déchets verts.

2017 : Tarif SRE **117€** HT hors TGAP pour le reste, 75 € HT pour la CS et les papiers, 51 € HT pour les cartons, 60 € HT pour les végétaux. Et différencié pour chaque flux des déchetteries. Valorisation par le Sictomu de 709 t de déchets verts.

2018 : Tarif SRE **117€** HT hors TGAP pour le reste, 75 € HT pour la CS et les papiers, 51 € HT pour les cartons, 60 € HT pour les végétaux. Et différencié pour chaque flux des déchetteries. Valorisation par le Sictomu de 709 t de déchets verts.

2019 : Tarif SRE de **96 €** hors taxe et hors TGAP la tonne pour l'essentiel des flux et différencié avec augmentation pour chaque flux des déchetteries. Valorisation par le Sictomu de 1367 t de déchets verts

2020 : Tarif SRE de 96 puis **140 €** hors taxe et hors TGAP la tonne pour l'essentiel des flux différencié pour chaque flux des déchetteries. Valorisation par le Sictomu de 1855 t de déchets verts

Impact sur le résultat de la TEOM :

Le dernier budget qui, par le résultat de clôture de la section de fonctionnement, permet d'abonder une capacité d'investissement convenable est le budget 2018 avec ses 674 172 € d'excédent de fonctionnement. Et encore, avons-nous détourné de nombreux flux de déchets pour réduire l'impact de cette baisse de la TEOM.

Il convient donc en s'appuyant sur l'exercice 2018 et son taux de 12.5 de prendre en compte les évolutions des charges de traitement et de TGAP nouvelles pour établir les prévisions et perspectives des taux de TEOM.

Périmètres constants	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ref : tonnages 2019													
Taux de TEOM	14.78	13.78	13.50	13.00	12.9	12.5	12.1	12.1					
Coût traitement Sup N –(n-1)							251 718	444 005	230 111	121 447	94 572	65 547	56 180
Besoin complémentaire de TEOM							0.62	1.1	0.57	0.30	0.23	0.16	0.14
TEOM qui serait nécessaire sans valorisation							13.1	14.2	14.77	15.07	15.3	15.46	15.60
Résultat de la section de fonctionnement selon le taux de TEOM proposée	729 003	374 768	310 560	660 981	715 448	674 172	674 172	674 172	674 172	674 172	674 172	674 172	674 172

L'augmentation d'un point de TEOM correspond à 10 € par personne et par an

En 2021 l'objectif serait d'atteindre a minima un taux de TEOM de 13.1 soit une augmentation d'un point de TEOM soit 10 € par personne.

Une réduction de l'impact sur le taux de TEOM peut s'envisager d'une part en rehaussant la participation des professionnels au travers de la redevance spéciale par prise en compte de l'évolution des coûts de traitement mais aussi en parvenant à détourner par valorisation directe un certain nombre de flux afin d'améliorer le bilan écologique et financier du SICTOMU, ce qui reste nous l'avons vu très incertain. L'estimation du gain potentiel exprimé en point de TEOM doit pouvoir être de 1.15 à 1.35 point de TEOM à échéance 2025. Ce qui conduirait à un taux prévisionnel en 2025 de **14.45 à 14.25** et ce à périmètre constant.

Enfin, il est à espérer que d'ici-là les efforts de prévention auront donné des résultats et que de ce fait par la réduction sur les exercices 2024/2025 du contenu de nos poubelles d'environ 30 kg par habitant et par an soit environ 0.5 point de TEOM ce qui nous permettrait de revenir à un taux de **13.95 à 13.75**. Ce qui serait tout à fait pertinent.

12. Stratégie de prévention et d'optimisation du service

La nouvelle mandature au regard de l'évolution des coûts de traitement des déchets et de la hausse attendue des taxes additionnelles souhaite pour rendre supportable le coût de gestion des déchets développer désormais son action sur la prévention, la sensibilisation et l'aide aux communes.

L'objectif attendu est de compenser par la réduction progressive des tonnages de déchets produits sur le territoire la hausse progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et d'inscrire désormais le SICTOMU sur une trajectoire d'excellence environnementale.

Pour se faire et en prolongement des efforts de modernisation des équipements et de rationalisation de la collecte actuellement engagée un ensemble d'action de prévention sera conduit qui se développeront au cours des prochains mois, prochaines années autour des thématiques principales suivantes :

1- Réduction des flux de déchets

Réduire significativement les tonnages de déchets **par une communication active et ciblée**

- Inscrire notre territoire comme **un territoire d'excellence**.
- Utiliser cette image d'excellence pour valoriser nos communes, tout autant que le geste de tri,
- Faire de nos délégués, de nos maires, de nos élus, des services urbanisme et des agents techniques des communes des relais locaux impliqués et efficaces,
- Faire en sorte que dans chaque bulletin municipal la question du déchet et des incivilités soit exposée,
- Communiquer mensuellement dans la presse locale pour rendre naturelle et attractive les actions,
- Montrer que la production de déchets n'est pas une fatalité / Exemplarité du quotidien,
- Promouvoir l'engagement citoyen au profit de la collectivité,
- Sensibiliser les scolaires par des programmes pédagogiques, des visites de sites ou des actions de terrain,
- Développer une communication active et ciblée auprès des professionnels et notamment des restaurateurs,
- Engager avec les offices de tourisme des actions d'information auprès des gîtes et des campings,
- Rendre régulier et récurrent l'usage de notre site internet,
- Faire de notre site un outil opérationnel et pratique facilement consultable,
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la modification des comportements et des habitudes**

- Passer dans les communes d'une logique de propreté à une logique d'éco-citoyenneté,
- Développer dans le quotidien des enfants et scolaires le geste de tri/valorisation dans toutes les écoles,
- S'appuyer sur l'expertise du Lou Redounet pour inscrire l'ensemble de nos établissements scolaires dans une démarche d'excellence,
- S'appuyer sur les délégués pour animer a minima deux fois par an dans chaque commune des actions de terrain (distribution de compost, nettoyage des chemins, collecte des arbres de Noël...),
- Mettre en réseau les acteurs et associations Eco-citoyenne pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Rendre responsable les acteurs et lutter contre les incivilités par la répression et l'information des condamnations,
- Développer à l'échelle du Sictomu la vidéo surveillance des sites afin de participer à la responsabilisation des acteurs,
- Faire qu'à l'occasion de chaque évènement festif ou manifestation la collecte sélective et le tri soit effectué.
- ...

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253001135-20210304-1_2021_03_0

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par le développement du compostage**

- Mettre en place un réseau de maîtres composteurs ou de référents dans les villages,
- Faire de nos gardiens de déchèteries et des agents de l'équipe 7 des personnels « ressource »,
- Adhérer au réseau compost Occitanie afin de permettre à chacun de nos relais de développer leurs compétences
- Faire vivre ce réseau par la gestion d'évènements et de rencontres,
- S'appuyer sur les maraichers locaux et la vente à la ferme pour promouvoir le compostage,
- Développer le compostage individuel dans nos communes et le lombri-compostage en ville,
- Mettre en place dans les communes et écoles qui le désirent des équipements collectifs,
- Idem auprès des entreprises et administrations (Haribo, hôpital...),
- Réaliser des animations au sein des déchèteries lors de journées de distribution de compost,
- Développer les outils de communication exploitable (exposition, mallette pédagogique, jeux...
- Utiliser la fonction communication de SRE pour étoffer la documentation technique et fournir des articles clefs en main,
- S'appuyer sur les associations locales pour relayer l'information sur les marchés,
- Demander à SRE de s'intéresser à la gestion des fermentescibles et au compostage,
- Voir pour mettre en place une unité pédagogique de gestion des fermentescibles sur le site de Vallabrix ou d'Argilliers.
- ...

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la promotion du recyclage et la réutilisation**

- Développer les projets locaux de Recyclerie,
- Encourager les démarches de mise en place de marchés solidaires,
- Faciliter la collecte des objets réutilisables sur nos déchèteries,
- Promouvoir dans nos outils de communication un message ciblé sur la réutilisation,
- Encourager les associations mais aussi les filières pro à s'organiser,
- Organiser avec SRE une fête du recyclage réutilisation chaque année,
- Créer un challenge sur ce thème avec les écoles.

Réduire significativement les tonnages de déchets collectés **par la modification des outils de pré-collecte**

- Faciliter la connaissance du tri par la mise en place d'affiches ou de magnets dans les cuisines et resserres,
- Distribuer des sacs de pré-collecte afin de faciliter le tri, le stockage temporaire et le transport des emballages à la maison,
- Envisager la mise en place de la redevance incitative afin de prendre en compte les efforts de certains et agir sur les motivations des usagers,
- Réduire la taille des conteneurs de collecte afin d'éviter l'effet aspirateur à déchets,
- Définir un volume théorique par habitant afin de contrôler les productions de déchets dans l'habitat vertical,
- Adosser une logique de proximité pour faciliter la collecte sélective,
- ...

2- Développer le tri

Augmenter significativement le tri **par la suppression des zones blanches**

- Intégrer à tout projet d'aménagement ou de lotissement une réelle prise en compte du tri sélectif,
- Examiner avec les maires concernés comment effacer les zones blanches du territoire,
- Communiquer sur les taux de collecte de chaque commune,
- Interdire la mise en place ou le remplacement de colonnes de collecte du seul RESTE,
- Réduire la taille des avaloirs afin de limiter l'absence de tri et ainsi impliquer les professionnels,
- Sensibiliser les professionnels et notamment les restaurateurs sur leurs obligations,
- ...

Augmenter significativement le tri par **le renforcement et l'adaptation des équipements**

- Adosser autant que faire se peut la collecte sélective avec celle du RESTE afin que le geste de tri soit le plus simple et naturel possible,
- Examiner avec les professionnels concernés les moyens de mise en place du tri dans leurs établissements,
- Réserver aux professionnels l'usage de bacs individuels ou de colonnes enterrées avec trappes gros volumes mais avec enregistrement et facturation des apports, tout en maintenant la gratuité de la collecte sélective pour les professionnels,
- Réduire voir éradiquer les bacs de regroupements pour passer sur des colonnes multi flux sur les zones touristiques,
- Le cas échéant mettre auprès des services techniques des colonnes de tri afin que les équipes de nettoyage puissent effectuer du tri/valorisation,
- Renforcer le maillage et adaptation aux périodes estivales...

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/03/2021

Application agréée E.legalite.com

3- Valoriser les déchets le plus en amont possible dans le cadre de projets de performance environnementale

- Accompagner la démarche de mise en place de Recyclerie sur le territoire,
- Développer la non-production de déchets par des logiques de prévention ou de réutilisation dans les services communaux (aide au financement de broyeurs, usage du paillage, du mulching,...)
- Amplifier la valorisation des déchets verts avec pour objectif à atteindre : 2100 T en 2021
- Poursuivre le partenariat scientifique avec les carriers/universités
- Valoriser les branches et refus de dégrillage des déchets verts sous forme de pellet par mise en place de partenariats,
- Rechercher une solution de valorisation des cartons plus éco-responsable
- Développer la collecte des textiles 100 T en 2019 160 T en 2021.
- Accompagner la motivation des personnels de déchèterie en valorisant l'augmentation de la performance de tri et la réduction du flux de tout venant.
- Mise en place d'une benne éco-mobilier sur Lussan,...

4- Apporter un service complémentaire aux communes

- Mise en place d'un espace de ressources partagées d'articles thématiques sur les déchets, le tri, la valorisation... afin de faciliter la communication communale,
- Mise en place d'un réseau de ressource technique afin de permettre la montée en compétence des délégués et référents notamment sur le compostage (réseau compost Occitanie, Amorce, ...)
- Financement ou aide à la formation des référents communaux maitres composteurs,
- Sensibilisation des scolaires par réalisation et prêt d'expositions itinérantes sur le tri/valorisation,
- Intervention dans les écoles pour sensibiliser les enfants aux gestes de tri,
- Possible participation financières aux visites de sites d'unité de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets par les scolaires,
- Fourniture d'un kit composteur collectif pour les écoles collèges ou mairies souhaitant développer cette action,
- Accompagner le réseau scolaire pour la mise en place de challenges sur des thématiques de tri et/ou valorisation,
- Mise en lien des acteurs et référents locaux ainsi que les associations Eco-citoyenne pour créer des synergies et valoriser les démarches,
- Développement des kits « nouvel arrivant » et mise en place de synergies avec le réseau d'office de tourisme,
- Aide au financement de caméras vidéo rattachées aux PAV dans le cadre de la lutte contre les incivilités,
- Aide au financement de broyeurs communaux
- Aide au financement des travaux de génie civil des communes pour l'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- Soutient à la filière équestre et au développement touristique par financement de la collecte hippomobile du verre sur Uzès,
- Aide logistique aux opérations de nettoyage de la garrigue ou gardon propre,
- Soutien aux communes lors d'opérations exceptionnelles de services aux usagers,
- Conventionnement avec l'association d'un pas vert sur le nettoiement des bords de chaussée,
- Soutient d'associations locales Eco-citoyennes (ARRU, Luluzed, ...)
- En cours de réflexion organisation de la collecte des pneumatiques usagés à destination des communes,

13. Actions complémentaires

1- Professionnaliser les équipes et améliorer l'outil de production.

- Moderniser l'outil de production,
- Réorganiser les tournées des collectes,
- Poursuivre la montée en compétence des agents.

2- Améliorer l'image et l'attractivité du Sictomu.

- Par l'amélioration de l'image développée par les équipes du Sictomu,
- Par une amélioration de la qualité de service,
- Par un service de proximité dédié aux communes,
- Par un effort de communication soutenu.

3- Maintenir la démarche de rigueur budgétaire

- Par la poursuite de la politique de rationalisation de la dépense,
- Sécurisation des recettes.

